



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2017-079

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## Centre Pénitentiaire de Lannemezan

65-2017-12-05-003 - Délégation signature 01 12 2017 (7 pages)

Page 3

Centre Pénitentiaire de Lannemezan

65-2017-12-05-003

Délégation signature 01 12 2017

*Délégation de signature*



## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

### DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

Etablissement : CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LANNEMEZAN

#### Décision portant délégation

Vu le décret n° 2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R 57-8 et R 57-8-1.

**Article 1 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme BREQUE Nathalie, Directrice, adjointe** au chef d'établissement pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 2 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme SANCHEZ Anne, Directrice de Détention**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 3 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. CARRE Ludovic, Capitaine**, Chef de Détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 4 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. FRAUSTI Christian, Capitaine**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 5 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme BUSCAYLET Marie-Andrée, Lieutenant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 6 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. DOYHENARD Julien, Lieutenant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 7 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme JEANTON Isabelle, Lieutenant**,

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 8 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. PAGANI Paul, Lieutenant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 9 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. POULET Raphaël, Lieutenant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 10 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. CHAIBI Mohamed, Major**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 11 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. CRESSON Laurent, Major**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 12 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. SAVIGNAC Philippe, Major**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 13 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. VACHER Jean-Luc, Major**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 14 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. ALONSO Thierry, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 15 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. AUBAC Laurent, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 16 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. BEROT Pierre, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 17 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. BOMPARD Maxime, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 18 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. FLEURY Didier, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 19 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. FOUQUENELLE Laurent, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 20 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme FLEURY Sylvie (née Gutierrez), Première Surveillante**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 21 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. MERLE Didier, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 22 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. ROUS Thierry, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 23:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. TARRASSE Christian, Premier Surveillant**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

A Lannemezan, le 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Le Chef d'Etablissement,

P. KATZ



**LE CHEF D'ETABLISSEMENT DU CENTRE PENITENTIAIRE DE LANNEMEZAN**  
**donne délégation de signature, en application du Code de Procédure Pénale**  
**aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous :**

<b>DECISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES</b>		<b>SOURCES : Code de Procédure Pénale</b>	<b>ADJOINTE AU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	<b>DIRECTRICE DE DETENTION</b>	<b>CHEF DE DETENTION/ ADJOINT CHEF DE DETENTION</b>	<b>OFFICIERS</b>	<b>MAJORS ET IER SURVEILLANTS</b>
Choix de la répartition des détenus et changement de cellule		R57-6-24	X	X	X	X	
Décision de classement, déclassement ou de mise à pied d'un emploi		D432-4	X	X			
Appréciation de la somme qui doit être remise à un détenu bénéficiaire d'une permission de sortie, d'une mesure de semi-liberté ..., par prélèvement sur la part disponible de leur compte nominatif		D122	X	X			
En cas d'urgence, réintégration d'un détenu bénéficiaire d'une permission de sortie, d'une mesure de semi-liberté, de placement extérieur ou de placement sous surveillance électronique, en cas d'inobservation de règles ou de manquements aux obligations		D147-30-47	X	X			
Autorisation d'effectuer un versement à l'extérieur sur la part disponible d'un détenu		D421	X	X			
Retenues en réparation au profit du trésor public		D332	X	X			
Autorisation d'expédier les objets appartenant à un détenu après transfert lorsque ces derniers sont trop volumineux et/ou lourds		D340	X	X			
Limitation de la possibilité d'acquérir des objets, denrées ou prestations de service		D343	X	X			
Autorisations d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation à la santé		D390	X	X			
Autorisations d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite		D390-1	X	X			
Autorisation d'un détenu hospitalisé de détenir des sommes d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif pour effectuer des dépenses courantes		D395	X	X			

Autorisation pour les condamnés incarcérés en établissement de téléphoner	R57-8-23	X	X	X		
Décision en matière d'isolement à la demande	R57-7-64 et suivants et R57-7-73 et suivants	X	X			
Décision en matière d'isolement d'office	R57-7-70 et suivants R57-7-73 et suivants	X	X			
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	D283-3	X	X	X	X	
Désignation du chef d'escorte lors des transferts ou extractions médicales	D308	X	X	X	X	
Autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Épargne	D331	X	X			
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D388	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D389	X	X			
Délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés	D403 R57-8-10	X	X			
Délivrance des permis de communiquer aux avocats pour les condamnés dans les autres cas que pour l'application des articles 712-6, 712-7 et 712-8	R57-6-5	X	X			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R57-8-12	X	X	X		
Décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée et notification de cette décision	R57-8-19	X	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D422	X	X			
Autorisation d'envoi ou de réception par colis postal d'objets autorisés pour les personnes détenues ne bénéficiant pas des visites effectuées dans le cadre d'un permis de visite.	D431	X	X	X		
Autorisation de dépôt à l'établissement pénitentiaire d'objets autorisés en dehors des visites effectuées dans le cadre d'un permis de visite ou de la venue d'un visiteur de prison agréé.	D431	X	X	X		

Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches.	D439-4	X	X				
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités/ Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues.	D446	X	X	X			
Autorisation pour une personne de participer à des activités culturelles ou socioculturelle ou à des jeux excluant tout idée de gain	D448	X	X	X			
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale.	D436-2	X	X				
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement.	D436-3	X	X				
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	D459-3	X	X	X			
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en d'urgence et pour des motifs graves	D473	X	X				
Modification des horaires pour l'exécution d'une mesure de semi-liberté de placement sous surveillance électronique (PSE), des placements extérieurs ou des permissions de sortir. Art. 712-8 du CCP, modifié par l'article 75 de la loi Pénitentiaire du 24 novembre 2009	712-8	X	X				
Suspension de l'agrément d'un mandataire agréé	R57-6-16	X	X				
Autorisation pour les détenus de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D432-3						
De présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires	R57-7-5	X	X				
De préciser les assesseurs siégeant aux commissions de disciplines	R57-7-8	X	X	X			
De décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues	R57-5-15	X	X	X			
De décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	R57-7-5 R57-7-18	X	X	X	X	X	X

De suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue,	R57-7-22	X	X	X	X	X	X
D'ordonner le sursis à exécution total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline assortie le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction	R57-7-54 R57-7-55	X	X	X			
De révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R57-7-59	X	X	X			
De dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	R57-7-60	X	X	X			
De suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R57-7-60	X	X	X			
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R57-7-25	X	X	X	X		
Décision en cas de recours gracieux des détenus, requêtes ou plaintes	D259	X	X				
Retrait à un détenu pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareils médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D273	X	X	X	X		X
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D274	X	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement.	D277	X	X				
Décision des fouilles des détenus	R57-7-79	X	X	X	X		X

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Le Chef d'Etablissement,

P. KATZ

